

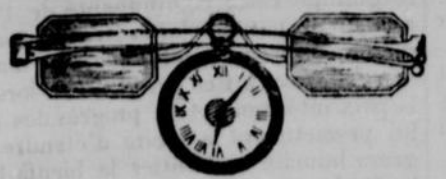
La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. I.

JOLIETTE, BAS-CANADA, 1er MAI 1866.

No. 4.



ANTIME LAPORTE,

HORLOGIER & BIJOUTIER,

PLACE DU MARCHÉ,

VILLE DE JOLIETTE.

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment un assortiment de Bijoux, etc., aussi complet et aussi varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

**JOUEURS D'ÉCHECS,
MONTRES,
MORIGES,
BAGUES,BRACELETS,
MIRROIRS,
LUNETTES,Etc., Etc., Etc.**

M. ANTIME LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.

Joliette, 11 Avril 1866.

A BON MARCHÉ.

F. B. DUFRESNE.
Rue St. Charles Borromée.

Les amateurs du beau, les élégantes et les fashionables s'empresseront d'aller visiter l'assortiment complet de M. F. B. DUFRESNE,

CONSISTANT EN
MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, FERRONNERIES,
PROVIENS, ET CHAUSSURES,
de bonne qualité et à

BAS PRIX.

M. F. B. DUFRESNE tient constamment un assortiment de hardes faites, tels que pantalons, habits, vestes, etc., dont il peut disposer à bon marché.

Il donne la plus grande attention aux commandes qui lui sont confiées.

Joliette, 11 Avril 1866.

U. DORVAL,

ARPENTEUR.

RUE DE LANAUDIÈRE.

Joliette, 11 Avril, 1866.



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIE PAR

FONTAINE & GRANGER,

Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
MARDI ET VENDREDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

DEUX PIASTRES PAR AN,
Invariablement payables d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 12^e cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avis pour discontinuer son abonnement.

Toutes lettres, communications, etc., devront être adressées franchises de port, à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

OLIVIER & BABY.

AVOCATS,

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie,

JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.

Joliette, 11 Avril, 1866.

J. N. A. McCONVILLE,

AVOCAT,

Suivant les différentes Cours des Districts de Joliette, Richelieu et Arthabaska.

BUREAU à Joliette et à Drummondville.

Joliette, 11 Avril, 1866.

L. U. FONTAINE

AVOCAT.

RUE NOTRE-DAME,

L'ASSOMPTION.

L. U. F. suivra la Cour Supérieure du District de Joliette.

L'Assomption, 11 Avril 1866.

J. U. RICHARD,

AVOCAT.

Encoignure de la rue St. Viateur & Place Bourget.

JOLIETTE.

M. Richard suivra les Cours de Circuit de Berthier, l'Assomption et Montcalm.

Joliette, 11 Avril 1866.

T. T. RIVARD,

NOTAIRE.

RUE ST. CHARLES BORROMÉE,

Entre les résidences de F. B. Dufresne et Joseph Turcotte, Marchands.

JOLIETTE.

Joliette, 11 Avril 1866.

BARTH. VEZINA

&
D. DESORMIER,

NOTAIRES.

RUE MANSEAU.

Joliette, 11 Avril, 1866.

DR. F. X. COTE.

RUE ST. PAUL.

JOLIETTE.

Visible à tout heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

DOCTEUR RIVARD,

En face du Collège.

Maison de A. Magnan, Ecr. N. P.

Joliette, 11 Avril 1866.

J. J. PROVOST, & A. B. DESY,

HUISSIERS & ENCANTEURS.

PLACE BOURGET,

JOLIETTE.

MM. Provost et Désy sont les seuls

encanteurs licenciés du District de Joliette.

Joliette, 11 Avril, 1866.

Feuilleton.

HISTOIRE

D'UN

CONSCRIT DE 1813

V

Suite.

M. Goulden, quand nous étions seuls à travailler, me disait quelquefois :

“ Si ceux qui sont nos maîtres, et qui disent que Dieu les a mis sur la terre pour faire notre bonheur pouvaient se figurer, au commencement d'une campagne, les pauvres vieillards, les malheureuses mères aux quels ils vont en quelque sorte arracher le cœur et les entrailles pour satisfaire leur orgueil ; s'ils pouvaient voir leurs armes et entendre leurs gémissements au moment où l'on viendra leur dire : “ Votre enfant est mort...vous ne le verrez plus jamais ! Il a péri sous les pieds des chevaux, ou bien écrasé par un boulet, ou bien dans un hôpital au loin,—après avoir été décapité,—dans la fièvre, sans consolation, en vous appelant comme lorsqu'il était petit...” s'ils pouvaient se figurer les larmes de ces mères, je crois que pas un ne serait assez barbare pour continuer. Mais ils ne pensent à rien ; ils croient que les autres n'aiment pas leurs enfants autant qu'eux ; ils prennent les gens pour les bêtes ! Ils se trompent : tout leur grand-général et toutes leurs grandes idées de gloire ne sont rien.”

Ainsi me parlait le bon M. Goulden et je pensais bien comme lui.

Mais tout à coup le 8 janvier on mit une grande affiche à la mairie, où l'on voyait que l'Empereur allait lever avec un sénatus-consulte 100,000 conscrits de 1813, et ainsi de suite jusqu'à la fin de sorte que tous les trous seraient bouchés, et que même nous aurions une plus grande armée qu'avant d'aller en Russie.

Quand le père Fouze le vitrier, vint nous raconter cette affiche un matin, je tombai presque en faiblesse car je me dis en moi-même :

“ Maintenant on prend tout les pères de famille depuis 1809 je suis perdu ! M. Goulden me versa de l'eau dans le cou mes bras me penchèrent, j'étais pâle comme un mort.

Du reste, je n'étais pas le seul auquel l'affiche de mariage produisit un pareil effet ; en cette année beaucoup de jeunes gens refusèrent de partir : les uns se cassèrent des dents, pour s'empêcher de pouvoir déchirer la cartouche ; les autres faisaient sauter le pouce avec des pistolets, pour s'empêcher de pouvoir tenir le fusil, d'appeler les sauvages dans les bois ; on les appelait les réfractaires, et l'on ne trouvait plus assez de gendarmes pour courir après eux.

Et c'est aussi dans le même temps que les mères de famille prirent le courage en quelque sorte de se révolter, et d'encourager leurs garçons à ne pas obéir aux gendarmes. Elles les prirent toutes les façons, elles criaient contre l'Empereur, enfin la mesure était pleine !

Le jour même de l'affiche, je me rendis aux Quatre-Vents, mais ce n'était pas alors dans la joie de mon cœur, c'était comme le dernier des malheureux auquel on enlève son amour et sa vie. Je ne me tenais plus sur mes jambes ; et quand j'arrivai là-bas, ne sachant comment annoncer notre malheur, je vis en entrant qu'on savait tout à la maison, car Catherine pleurait à chaudes larmes, et la tante Grédel était pâle d'indignation.

D'abord nous nous embrassâmes en silence, et le premier mot que me dit la tante Grédel, en repoussant brusquement ses cheveux gris derrière ses oreilles, ce fut :

“ Tu ne partiras pas... Est-ce que ses guerres nous regardent, nous ? Le curé lui-même a dit que c'était trop fort à la fin ; qu'on devrait faire la paix ! Tu restes ! Ne pleure pas, Catherine, je te le dis qu'il restera.”

Elle était toute verte de colère, et bousculait ses marmites en parlant.

“ Voilà longtemps dit-elle que ce grand carnage me dégoûte ; il a déjà fallu que nos deux pauvres cousins Kasper et Yoquel aillent se faire casser les os en Espa-

gne pour cet Empereur et maintenant il vient encore nous demander les jeunes ; il n'est pas contents d'en avoir fait périr trois cent mille en Russie— Au lieu de songer à la paix, comme un homme de bon sens, il ne pense qu'à faire massacrer les derniers qui restent... On verra ! on verra !

....Au non du ciel tante Grédel, taisez-vous, parlez, plus bas lui dis-je en regardant la fenêtre on pourrait vous entendre ; nous serions tous perdus.

....Eh bien je parle pour qu'on m'entende reprit-elle ton Napoléon ne me fait pas peur il a commencé par nous empêcher de parler pour faire ce qu'il voudrait...mais tout cela va finir !. Quatre jeunes femmes vont perdre leurs maris, rien que dans notre village et dix pauvres garçons vont tout abandonner malgré père et mère malgré la justice malgré le bon Dieu, malgré la religion... n'est ce pas abominable ?”

Et comme je voulais répondre :

“ Tiens, Joseph, dit-elle, tais-toi, cet homme-là n'a pas de cœur !...il finira mal !...Dieu s'est déjà montré cet hiver !...Dieu s'est déjà montré pour empêcher il la demandait pour le massacre ; alors il a fait venir le froid, et notre armée a péri...et tous ceux qui vont partir sont morts d'avance : Dieu est las !—Toi, tu ne partiras pas, me dit cette femme pleine d'entêtement, je ne veux pas que tu partes ; tu te souviens dans les bois avec Jean Krut, Louis Bème et tous les plus courageux garçons d'ici ; vous irez par les montagnes, en Suisse, et Catherine et moi nous irons près de vous jusqu'à la fin de l'extermination.”

Alors la tante Grédel se d'elle-même. Au lieu de nous faire un dîner ordinaire, elle nous en fit encore un meilleur que l'autre dimanche, et nous dit d'un air ferme :

“ Mangez, mes enfants, n'ayez pas peur... tout cela va changer.

Je rentrai vers quatre heures du soir à Phalsbourg un peu plus calme qu'en partant. Mais comme je remontais la rue de la Munitionnaire, voilà que j'entends, au coin du collège, le tambour du sergent de ville Harmantier, et que je vois une grande foule autour de lui.

Je cours pour écouter les publications, et j'arrive juste au moment où cela commençait.

Harmantier lut que par le sénatus-consulte du 3, le tirage, de la conscription, aurait lieu le 15.

Nous étions le 8, il ne restait donc plus que sept jours. Cela me bouleversa.

Tous ceux qui se trouvaient là s'en allaient à droite et à gauche dans le plus grand silence. Je rentrai chez nous fort triste et je dis à M. Goulden :

“ On tire jeudi prochain.

— Ah ! fit-il, on ne peut pas de temps, ça presse.”

Il est facile de se faire une idée de mon chagrin durant ce jour et les suivants. Je ne tenais plus en place ; sans cesse je me voyais le pont d'abandonner le me. Il me semblait d'avance courir dans les bois ayant à mes trousses des gendarmes criant : “ Halte ! halte !”

Puis je me représentais la désolation de Catherine, de la tante Grédel, de M. Goulden. Quelquefois je croyais marcher en rang, avec une quantité d'autres malheureux auxquels on criait : “ En avant !”

“ A la baïonnette !” tandis que des boulets en enlevaient des files entières. J'entendais rouler ces boulets et siffler les balles ; enfin j'étais dans un état pitoyable.

“ Du calme, Joseph, me disait M. Goulden ; ne te tourmente donc pas ainsi. Pense que de toute la conscription, il n'y en a pas dix peut-être qui puissent donner d'avis bonnes raisons que toi pour rester. Il faudrait que le chirurgien fut aveugle pour te recevoir. D'ailleurs, je verrai M. le commandant de place...Tranquillise-toi !”

Ces bonnes paroles ne pouvaient me surer.

C'est ainsi que je passai toute une semaine dans des tristes extinctions, et quand arriva le jour du tirage, le jeudi matin, j'étais tellement défait, que les parents des conscrits enviaient en quelque sorte ma mine pour leur fils.

“ Ce-lui-là, se disait-il, a de la chance...il tomberait pauvre, en soufflant dessus... Il y a des gens qui naissent sous une bonne étoile !”

VI

Il aurait fallu voir la mairie de Phalsbourg le matin du 15 janvier 1813, pendant le tirage. Aujourd'hui, c'est

quelque chose de perdre à la conscription, ses amis, son village, ses bœufs, et ses terres, pour aller apprendre, Dieu sait où.

— Une...deusse !...une...deusse !...Halte !...Tête droite...tête gauche...fixe !...Portez armes !...&., &., Oui, c'est quelque chose, mais on en revient ; on peut se dire avec quelque confiance : “ Dans sept ans, je retrouverai mon vieux nid, mes parents et peut-être aussi mon amoureux...J'aurai vu le monde...j'aurai même des titres pour être garde forestier ou gendarme !” Cela console les gens raisonnables. Mais, dans ce temps-là, quand vous aviez le bonheur de perdre, c'était fini ; sur ce souvent pas un ne revenait ; l'idée de partir définitivement ne pouvait presque pas vous entrer dans la tête.

Ce jour-là donc, ceux de Harberg, de Garbourg et des Quatre-Vents devaient tirer les premiers ensuite ceux de la ville, ensuite ceux de Wèchem et de Mittelbronn.

De bon matin je fus debout et les deux coudes sur l'établi je me mis à regarder tous ces gens défilés : ces garçons en blouse ces pauvres vieux en bonnet de coton et petite veste ces vieilles en casaque et jupe de laine. Le courbé la figure défaite le baton ou le parapluie sous les bras ils arrivaient par famille M. le sous-préfet de Sarrebourg en collet d'argent et son secrétaire descendus la veille au *Bauf-Rouge*, regardaient aussi par la fenêtre.

Vers huit heures M. Goulden se mit à l'ouvrage après avoir regardé moi je n'avais rien pris et je regardais toujours quand M. le maire Parmentier et son adjoint vinrent chercher M. le sous-préfet.

Le tirage commença sur les neuf heures et bientôt on entendit la clarinette Pfifer-Karl et le violon du grad André retentir dans les rues. Ils jouaient la marche des *Suèdois* ; c'est sur cet air que des milliers de pauvres diables ont quitté la vieille Alsace pour toujours. Les conscrits dansaient à s'en balançaient bras dessus bras dessous ils poussaient des cris à fendre les nuages et frappaient la terre du talon en secouant leur chapeau essayant de paraître joyeux tandis qu'il avait la mort dans l'âme... enfin c'est la mode ; et le grand André sec, ramé, jaune comme du bois, avec son camarade tout rond, le huis gonflé jusqu'aux oreilles, ressemblaient à ces êtres qui vous conduisent au cimetière en causant entre eux de choses indifférentes.

Cette musique, ces cris me rendaient triste.

Je venais de mettre mon habit à quen de morue et mon castor pour sortir, lorsque la tante Grédel et Catherine entrèrent en disant :

“ Bonjour, monsieur Goulden ! nous arrivons pour la conscription.”

Je vis tout de suite combien Catherine avait pleuré, ses yeux étaient rouges ; et d'abord elle se pendit à mon bras pendant que sa mère tournait autour de moi.

M. Goulden leur dit :

“ Ce doit être l'heure pour les jeunes gens de la ville ?”

— Oui, monsieur Goulden, répondit Catherine d'une voix faible ; ceux du Harberg ont fini.

— Bon...bon... Eh bien, Joseph, il est temps que tu partes, dit-il. Mais ne te chagrine pas...Ne soyez pas effrayés. Ces tirages, voyez-vous, ne sont plus que pour la forme ; depuis longtemps on ne gagne plus, on quand on gagne, on se rattrape deux ou trois ans plus tard : tous les numéros sont mauvais ! Quand le conseil de révision s'assemblera, nous verrons ce qu'il sera bon de faire. Aujourd'hui, c'est une espèce de satisfaction qu'on donne aux gens de tirer à la loterie mais tout le monde perd.

— C'est égal, fit la tante Grédel, Joseph gagna.

— Oui...oui, répondit M. Goulden en souriant, cela ne peut pas manquer.”

Alors je sortis avec Catherine et la tante, et nous remontâmes la grande place, où la foule se pressait. Dans toutes les boutiques, des douzaines de conscrits, en train d'acheter des rubans, se bousculaient autour des comptoirs ; on les voyait pleurer en chantant comme des possédés. D'autres dans les auberges, s'embrassaient en sanglotant ; mais ils chantaient toujours. Deux ou trois musiciens des environs, celle du bohémien Waldteufel, de Roselkasten et de George-Adam étaient arrivés, et se confondaient avec des écarts déchirants et terribles.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

Joliette, Mardi, 1er Mai 1866.

L'AGRICULTURE.

Nous avons promis dans notre prospectus de nous occuper de l'agriculture d'une manière toute attentive.

Le peuple Canadien est un peuple agricole; nos ressources nous viennent de la culture des champs; nous passés et notre avenir sont là.

Mais plus nous l'aimons, plus nous tenons à lui faire suivre une bonne voie, une voie sûre; nous tenons à lui faire éviter les écueils qui l'attendaient au passage.

Le cultivateur s'applique non-seulement à semer du bon grain, mais encore à détruire l'ivraie qui s'élève au milieu du champ de père de famille.

Nous l'imitons: Le bon grain pour nos lecteurs de la campagne surtout, c'est le travail, l'économie, la sobriété et les bonnes mœurs.

L'ivraie au contraire, c'est la négligence, la dissipation, le luxe, l'intempérance et l'inculture.

Les hommes astreints à la loi générale du travail, semblent encore plus strictement obligés à cette loi, du moment qu'ils se livrent à l'exploitation d'un fond rural.

L'enchaînement périodique des saisons leur impose cette condition; notre climat la rend encore plus rigoureuse et plus étroite.

Il faut à l'homme des champs un amour persévérant du travail qui le fasse triompher de tout.

L'ordre et l'économie sont presque toujours l'appui du travail.

Et c'est de ces deux qualités chez le cultivateur, que dépend le succès de ses travaux. S'il faut détruire d'une main ce qu'il élève de l'autre, ou s'il ne lui prêtait pas une attention sérieuse; tout bientôt chez lui s'en irait en ruine.

L'ordre et l'économie doivent donc s'allier et prêter leur secours au travail; à la fatigue, aux sueurs, aux veilles et aux assiduités qu'un cultivateur soigneux et actif ne manque jamais de consacrer à la prospérité de son petit domaine.

Combien d'hommes de la campagne ont dissipé en un court espace de temps le patrimoine et l'héritage paternel.

En vain l'exemple d'un père appliqué, laborieux, sage et sobre, préche-t-il aux enfants de l'imiter; si la dissipation, la négligence, le luxe et l'inculture se mettent de la partie, il décline par mort ceux le champ de leurs aïeux soit par la dissipation, l'intempérance, ou quelquefois par des divisions et des contestations entre les familles qui suscitent des procès scandaleux et toujours ruineux.

Au contraire si le cultivateur est rangé dans ses affaires, si les recettes couvrent les dépenses, s'il n'écoute pas la voix exigeante du luxe, et s'il ne cède pas aux fascinations de l'intempérance, s'il mêle l'ordre au travail, l'économie à la persévérance, la sobriété à l'abondance dont le ciel bénit ses travaux, il laissera à ses descendants l'héritage des ancêtres, avec une foule de bons souvenirs et d'exemples précieux; il verra le patrimoine conservé par ses soins, passer à sa postérité.

L'arbre planté par sa main laborieuse abritera plus tard sous ses rameaux verts les héritiers de son champ et de ses vertus.

Cependant, s'il faut comme aujourd'hui chercher un moyen d'empêcher le morcellement de la propriété, le père de famille, après avoir accoutumé ses fils au travail et à la bonne conduite, doit leur chercher un fonds avantageux, ou leur courage et leur labour rencontrent la récompense de tant de fatigues.

Voilà l'idée de la Colonisation, et la Colonisation qui s'accomplit par le père de famille, quand ce dernier ne fait qu'obéir au devoir qu'il a à remplir envers ses enfants.

Si vous mettez dans la balance les intérêts de la société toute entière, les intérêts de la Religion comme ceux de la famille et du bien-être matériel, la Colonisation se fera bientôt sur une immense échelle.

LE BARREAU DE MONTREAL.

Il doit y avoir ce jour une assemblée générale du Barreau à Montréal. Nous apprenons que M. M. Gonzalez d'outre et G. W. Stephens doivent présenter une motion dans le but d'amender la loi d'incorporation et les règlements du Barreau, suivant leur désir, les examens n'auraient lieu que deux fois chaque année, en Janvier et Juillet.

Les aspirants devraient produire avant leurs examens des reçus constatant le paiement de leur certificat, pour éviter au secrétaire trésorier les troubles d'une collection parfois difficile et toujours pénible. Si l'aspirant n'était pas admis, le trésorier devrait remettre l'argent reçu sauf une somme de \$5. pour les frais d'examen. Le conseil du Barreau nommerait autant de comités

d'examineurs qu'il serait nécessaire. L'aspirant refuse par un comité au lieu d'en appeler à un autre comité.

Les diplômés d'universités ou de Chaires de Droit devraient constater que les aspirants ont étudié trois années, et ne seraient considérés comme cours réguliers que le cours de trois années. Les Avocats convaincus de tel ou tel crime seraient interdits.

Voici comment l'ordre s'exprime à ce sujet: Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

Il est indubitable que des changements seraient de la plus grande opportunité dans la législation relative à l'organisation du Barreau de Montréal. Cependant, nous sommes loin, pour notre part, d'approuver en toutes les suggestions qui seront proposées demain; nous serions fâchés par exemple de ne voir que deux examens par année. Que l'on se montre plus difficile et plus sévère aux examens mêmes, — le besoin s'en fait sentir depuis longtemps, — mais s'il y a un point sur lequel il faille faire preuve de libéralité, c'est bien celui-là.

de Joliette, malgré les inégalités d'un sol souvent montagneux et rocheux nous voyons les semences se faire presque aussi tôt qu'ailleurs, et les champs se couvrir bientôt des gras et luxurians pâturages et de riches moissons.

C'est là qu'il faut et qu'il a fallu au cultivateur canadien, de courage et de travail, pour ouvrir sa terre et la rendre au point de payer plus que deux fois ses sueurs.

Nous savons quelle énergie on déploie dans ces terres de la montagne. Vraiment ces travailleurs sont plus que dignes d'éloges.

Hélas! que le ciel se plait à bénir ces fertiles collines et à récompenser le colon infatigable.

Que ceux qui veulent les suivre voient ce qui les attend; du courage, des travaux, mais la prospérité est là qui couronne.

LE MOIS DE MARIE

La religion a bien coordonné la disposition de ses fêtes aux saisons. Le Mois consacré à la Reine des Vierges devait être le mois des fleurs.

Où il est arrivé ce joli mois, gracieux dans ses draperies, harmonieux dans la voix de ses barbes ailes, pompeux dans la renaissance de la nature, éblouissant de lumière, parsemé de fleurs, et chante partout les amours.

Le Mois de Marie s'est aussi ouvert lundi soir.

L'Eglise paroissiale était comble. Nous avons déjà pu nous convaincre que la population de notre ville et celle du District est religieuse, et attachée à sa croyance et à ses cérémonies.

Il suffisait d'assister l'autre soir à l'ouverture du mois consacré à la mère de Dieu pour être persuadé que la foi Catholique trouve encore de fidèles échos.

L'Instruction de circonstance fut très-bien donnée par M. le Curé Lajoie qui fit ressortir les avantages de la protection de Marie.

La Ville aussi se repose avec confiance dans le sein de la miséricorde de la Reine des Cieux.

St. Anne de la Perle, 23 Avril 1866.

Le premier numéro de la Gazette de Joliette, n'est parvenu jeudi dernier, à St. Anne, où je demeure actuellement. Je l'ai salué avec plaisir et je me suis empressé de parcourir votre prospectus, que j'ai trouvé tel et bon. Le District de Joliette devra vous payer un tribut de reconnaissance, pour avoir fait revivre une lettre morte, qui avait sensiblement attristé les amis de la littérature dans votre importante ville. Il est toujours agréable et consolant de goûter de temps en temps les pensées que la plume d'un ami vient de tracer; Aussi, j'espère que chacun se fera un devoir de favoriser la circulation, de la Gazette, dans sa localité. Et si la bonne volonté, que je me plais à reconnaître, dans plusieurs de mes amis des paroisses circonvoisines ne vous fait pas défaut; votre succès est assuré. Adieu, donc, cher Monsieur, bonheur et prospérité!

Notre & ELIE BÉDARD.

LA BROCHURE DE M. L. S. VEULLOT. Voici quelques pages prises ça et là dans la brochure de M. Louis Veullot, intitulée: L'illusion libérale.

Jésus-Christ est le roi du monde, il parle au monde par son Prêtre et les décrets de ce Prêtre étant l'expression des droits royaux de Jésus-Christ, sont éternels. Ils ne s'appliquent pas à un temps, mais à tous les temps; à une société mais à toutes les sociétés; à quelques hommes, mais à tous.

Et comme ils sont dictés suivant la nature même de l'Humanité par le Créateur même; partout la société humaine en a besoin partout son instinct les appelle à force de cris, de gémissements de troubles renaissances d'incalculables douleurs car en dehors de leur empire rien de bon n'existe ou rien de bon na la plénitude et l'assurance de la vie. C'est pourquoi il n'est point de temps point de société point d'homme de qui les fidèles du Christ ne doivent lorsqu'ils le peuvent exiger quelque forme d'obéissance aux décrets du prêtre de Jésus-Christ roi du monde.

Les enfants du Christ les enfants du Roi sont des rois. Ils forment une société absolument supérieure, qui doit s'emparer de la terre et y régner par baptiser tous les hommes et les élever à cette même royauté et à cette même gloire que leur a destinée le Christ. Ils doivent tendre à ce but, parce que la domination universelle du Christ réalisera seule l'universelle fraternité. Car la liberté due à l'homme est d'atteindre sa fin surnaturelle, qui est d'aller au Christ; et l'on ne vit jamais que la société des disciples du Christ qui reconnut les hommes pour égaux et frères.

La société chrétienne, dans l'état normal, se maintient et s'étend au moyen de deux forces qui doivent être distinctes, non séparées, unies, non confondues, subordonnées, non égales. L'une est la tête, l'autre le bras; l'une est la parole suprême et souveraine du Pontife, l'autre la puissance sociale.

La société chrétienne étant premièrement et avant tout chrétienne, soumet tout à cette première loi; et elle met tous les choses en leur place, parce qu'elle met d'abord à sa place son seul vrai Seigneur et Maître Jésus-Christ.

Elle le met à sa place souveraine dans la société comme tous les fidèles le mettent à sa place souveraine dans les âmes et de là, naissent l'ordre, la liberté, l'unité, la grandeur, la justice, l'empire, la paix.

Ainsi, à travers et malgré les déchirements suscités par les passions de l'infirmité humaine, se forma dans sa variété magnifique cette communauté de l'Empire qu'on peut appeler la République ou même la Famille chrétienne; œuvre merveilleuse, brisée par l'hérésie lorsque la paix intérieure et le progrès des arts lui promettaient la gloire d'étendre au genre humain tout entier le bienfait de la Rédemption. Si l'unité catholique avait été maintenue au seizième siècle, il n'y aurait plus ni fidèles, ni idolâtres, ni esclaves; le genre humain serait chrétien aujourd'hui, et par le nombre et la diversité des nations dans l'unité de la croyance, il échapperait au despotisme universel qui le menace de si près...

XII

Le chrétien est prêt, le chrétien est soi, et il est fait pour une gloire plus haute. Dieu doit régner en nous, Dieu doit régner pour nous afin que nous méritions de régner avec Dieu. Voilà ces règles de foi que nous ne pouvons pas écarter de nos règlements de vie politique. Notre rang est sublime, notre dignité est divine; nous ne pouvons pas abdiquer la destinée présente, nous n'en pouvons pas décliner les devoirs très-augustes et très-pressants, — devoirs d'ordre particulier et d'ordre public, — sans abdiquer du même coup la dignité future. Nous n'avons la richesse, la force, la liberté, la vie, nous n'avons rien au monde pour nous seulement; à tout don qui nous est fait nous incombe le devoir de protéger dans leur âme et dans leur corps la multitude de nos frères faibles et ignorants. Or, la grande protection due aux faibles est d'établir des lois qui leur facilitent la connaissance de Dieu et la communication de Dieu. Nous serons examinés et jugés là-dessus, et nul chrétien ne peut croire qu'un jour ou il lui sera demandé compte de ces petits abandonnés avec mépris ou dédaignés sans conscience et sans amour, il se justifiera par la réponse de Cain: "Nunc custos fratris non sum ego!..."

CONSEIL DE VILLE.

Session du 25 Avril 1866.

Présidence de G. de Lanaudière, Eer, Maire. Le Secrétaire Trésorier met devant le conseil le Rapport du Comité des Finances, touchant l'achat d'habillement pour les pompiers de la compagnie "La Joliette" qui est adopté.

Sur motion du Conseiller Chapdelaine secondé par le conseiller Asselin, une taxe de dix centimes est imposée sur les marchands de cuir, venant dans le Marché.

Une Requête de B. H. Lepron, Eer, et d'autres citoyens de cette ville demandant la construction de canaux en cette ville — Cette Requête est renvoyée au comité des chemins pour faire rapport sous le plus court délai.

Motion de M. S. Boulet, Eer, secondé par Mr. G. Baby demandant que le comité des chemins soit tenu de faire rapport le plutôt possible sur le choix d'un endroit, hors de la ville, pour y déposer les ordures, etc.

Le Conseiller Boulet secondé par le Conseiller Chapdelaine, demande la réduction de la taxe sur les compagnies d'assurance à \$ 5.00 au lieu de douze, à compter du 31 de Décembre 1865.

Mr. Baby secondé par Mr. Lafozet propose un amendement que le dit Règlement demeure en force durant l'année courante. L'amendement est adopté par trois contre deux.

La motion principale est alors adoptée telle qu'amendée à l'unanimité.

DESTINÉES DES MONTAGNES. Dieu dont la main pèse les montagnes a voulu attacher à ces élévations de la terre une destinée digne de remarque. Les faits les plus antiques ont été accomplis sur des montagnes.

La on a assis des villes, on a bâti des temples, on a élevé des croix; La on a vu les fables du Paganisme prendre leur plus merveilleuse originalité. La l'apocryphe ancienne a placé les neuf muses.

La la Religion a donné les plus grands spectacles auxquels assiste encore l'armement de toute l'humanité.

Si le berceau du monde fut un magnifique jardin dans le vallon le plus délicieux.

La montagne voisine fut lécho du premier bonheur. Adam fut enterré sur une haute montagne. C'est sur le mont Ararat en Arménie que l'Arche qui sauva le monde s'arrêta après la baisse des eaux du déluge. C'est sur une montagne qu'Abraham fut prêt d'immoler son fils à Dieu qui l'éprouvait.

Catherine me serrait le bras, la tant Grédel nous suivait.

En face du corps de garde, j'aperçus de loin le colporteur Pinaque sa balle d'ivoire sur une petite table, et, tout à côté une grande perche garnie de rubans qu'il vendait aux cousseurs.

Je me dépêchais de passer lorsqu'il me cria: "Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau ruban..."

"Hé! bonjour, halte...halte! arrive donc... je te garde un beau

La loi de Dieu nous fut donnée sur le Sinai; Moïse y parla à Dieu lui-même. C'est des hauteurs du mont Nébo que Dieu lui fit voir les riches vallées de la Terre Promise.

Le Liban fut chanté par David; c'est du Liban qu'on prit les cèdres qui servirent à construire le temple de Salomon. David persécuté par son fils Absalon se réfugia sur le mont G-iboë.

C'est sur le Caucase que le premier homme fut enlevé, que la figure du grand sacrifié fut donnée. C'est sur le Calvaire que le Christ fut immolé. Placé entre le ciel et la terre, ses bourreaux et la miséricorde de Dieu, il relevait la terre et abaisait les Cieux.

Ce fut sur le Thabor qu'il se transfigura; sur la montagne des Oliviers qu'il pria son père pour le salut du monde. C'est sur la 6ème montagne qu'il bénit ses disciples avant de monter au Ciel.

Les Païens sentaient bien tout le mystère des montagnes. Numa Pompilius consultait la nymphe Egérie sur une petite montagne de l'Étrurie. Le peuple Romain, attaqué dans ses libertés se retirait sur le mont Aventin.

C'est du haut du Capitole que les Romains vainqueurs du monde lancèrent leurs aigles redoutables. La Roche Tarpeienne effraie encore aujourd'hui par le souvenir de vengeances et des châtements qui s'y accomplirent.

Le roi de Perse, Xerxès, envoya un jour une lettre au mont Athos. La Religion s'est plus à bâtir sur les montagnes des Maisons de Charité.

Le mont Blanc est connu de tout le monde. Annibal traversa les Alpes et les Pyrénées pour se rendre jusqu'à Rome. La montagne du Sampion est liée au souvenir de la vie de Napoléon.

Les poètes se sont toujours inspirés de la vue des montagnes. Les chansons parlent presque toutes des montagnes comme des théâtres d'amour, de vengeance ou de bravoure. Chacun suit les vers de cette chanson: "On est heureux à la montagne."

Et cette autre: "Venez, venez sur la montagne; Pour nous parler d'amour on est plus près des cieux."

Où, la montagne rapproche le ciel; relève l'homme et le soulève loin des bruits de la terre.

Pour moi, j'aime les montagnes; parce que j'aime tous leurs souvenirs. Le Canada, est un pays, qui compte la ses plus belles pages.

Le Promontoire de Québec, la jolie montagne de Montréal sont toutes imprégnées de vivants souvenirs. Aimons les.

POESIE.

A MES GRANSONS.

AIR:—Oh! vous, filles des bois &c. Musique de Frédéric Bérat.

Lois du pays natal, Après douze ans d'absence, De mon retour en France, Ce chât est le signal, Je laisse ton rivage, Fleuve à Caïrols.

Mais en Europe ton image Sans cesse me survient, Venez, 6 mes chansons Qui charmez ma tristesse En berçant ma villosse Avec vos joyeux sons, Venez, je vous appelle Par des accents d'amour, Ecoutez ma voix paternelle, Accourez en ce jour.

Formez vous, mes enfants, Nés d'amours trop rapides, Quelques uns, invalides Sont morts en leurs printemps, Plus malheureux encore, Que je vous plains, hélas, Vous qui fûtes, des vœux d'aurors Atteints par le trépas.

Vous qui, plus vigoureux, Aux coups de la tempête, Avez pu tenir tête, Voulez-vous d'autres châtis; En compagnons fidèles, Enfants, préparez vous; Sur les flots déployant vos ailes, A braver leur courroux,

Aux bords des clairs ruisseaux, Dans un gai babillage, Vous chiez, sous l'ombrage, Des aînés et nouveaux, Si l'humaine folie Vous égaya par fois Jamais les accents de l'envie, N'ont agité votre voix,

Ma muse, en chastes vers, Exprimant ma pensée Ne s'est point abaissée Au langage pervers; Quelque fois joyale, Impudente jamais, L'impie n'a le scandale N'agissait point ses traits

Sans prendre votre vol Comme l'aigle sublime, Qui plane sur la cime Vous restiez près du sol, Telles que les fauvettes, Les marles innocentes, Vous vous pliez, mes chassonnettes Dans les bois, dans les champs,

Loin des oiseaux de proie, Dans la paix, dans la joie, Rédonner vos accords, Du pauvre sous le chaume, Sous de riches lambris, O mes chansons, comme un doux laume, Allégez les soucis;

La les bons habitants, Des villes, des campagnes, Les fleuves, les montagnes, Aux sommets rayonnants La, l'éternel feuillage Des immenses forêts, Les lacs baignant leur belle plage, M'inspiraient des couplets, A. MARSAIS, Hamilton, 24 Avril, 1866.

—LE CHOLÉRA.—Les nouvelles du choléra à bord du "Virginia" sont un peu moins mauvaises. Il s'est produit très peu de cas nouveaux. En revanche on se plaint qu'il ait été permis au navire infecté de séjourner depuis le 18 à 4 heures du matin jusqu'au lendemain à 9 heures à proximité de Staten et Manhattan Islands de manière à exposer les habitants de ces îles aux atteintes de l'épidémie. On censure également la lenteur du vaisseau-hôpital "Falcon" qui n'a complètement son chargement de malades que 44 heures après les premiers signaux. Il paraît que le transportement des passagers du "Virginia" sur le "Falcon" s'est effectué sans soins, au moyen d'une espèce de siège de bois improvisé, non-seulement incommode, mais de plus très dangereux pour les malades qui ont dû subir ce mode de transport, dans les positions plus gênantes, et souvent en contact avec l'eau.

Ces faits témoignent de bien peu de sollicitude pour la vie des cholériques et plusieurs sont morts pendant le passage d'un bâtiment à l'autre.

Le "Virginia" est entré en mont de Sand Hook, à dix milles de New-York, dans une crique nommée le "Horse Shoe". Il n'y a donc pas lieu de craindre que l'épidémie se propage, soit à New-York, soit même à Staten Island, distance aussi de plusieurs milles. Quoiqu'il arrive, il n'est pas probable que le choléra fasse son apparition dans la ville ou dans les environs avant le mois de juin ou de juillet.

D'après une rumeur qui circulait hier, plusieurs cholériques de la "Virginia", auraient été enterrés à Staten Island. On nous prie de contredire cette rumeur. Les corps des émigrants décédés ont été transportés à la quarantaine, et des mesures seront prises pour les inhumer à Sandy Hook.

Le gouvernement fédéral a mis un navire désarmé, l'"Illinois", à la disposition des autorités sanitaires, pour servir de lazaret.—Gazette de Sorel.

NOUVELLES.

NECROLOGIE.

Messire Joseph Matte, curé de St. Caxite de Sommerset, vient de mourir d'une maladie de poumons très-longue et qui ne laissait plus d'espoir depuis bien des mois. Sa sépulture aura lieu dans sa paroisse samedi prochain à 9 heures.

M. Matte était né au Cap Sante le 23 janvier 1822 et fut ordonné prêtre à Québec le 28 août 1847.

Il passa 5 années dans le vicariat de St. Roch de Québec et fut nommé curé de Stamford en décembre 1851. L'année suivante il fut chargé des deux paroisses de St. Alexandre et de Ste. Hélène. Un curé résident ayant été accordé à Ste. Hélène, M. Matte gagna St. Alexandre jusqu'en 1856; et fut alors nommé à la cure de St. Caxite qu'il a desservi avec grand zèle jusqu'à sa mort.

R. I. P. (C. du Canada)

—Un nommé Joseph Etu à Oil Spring a été tué par la chute d'un arbre.

—Un terrible incendie a éclaté Detroit le 26. Les dépôts des chaînes de fer de Detroit et Milwaukee Michigan et Indiana Nord et Sud ont été consumés. Un convoi aurait, paraît-il, été atteint par les flammes, et 4 personnes auraient péri.

Le "Windsor", bateau traverser fut dans cette occasion, complètement perdu: 12 personnes perdirent la vie dont quatre en se noyant.

—VOL DE NUIT.—Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs se sont introduits dans la laiterie de M. Charles Leprohon, de cette Ville, et emportèrent des viandes et autres effets pour une somme d'environ \$20.

On pose en ce moment un télégraphe électrique dans les édifices du gouvernement pour tenir lieu de la clochette et du cordon. On dit que ce télégraphe coûte \$3,000 par édifice, c'est-à-dire \$9,000 en tout pour le parlement et les départements.—Canada.

—Il y a à New-York actuellement 37 Eglises Catholiques. L'on vient d'y jeter les fondations d'une cathédrale catholique, qui aura 350 pieds de hauteur, 325 pieds de largeur; la voûte aura 150 pieds de hauteur. L'architecture est de l'ordre gothique et elle coûtera 3,000,000.

Le successeur de Mgr Parisis, comme évêque d'Arras vient d'être nommé, c'est l'abbé Lequette, vicaire général de ce diocèse.

—Nous apprenons avec bonheur que le col DeSalaberry est hors de danger.

—Le Québec est parti, samedi après-midi, vers 24 hs., pour Québec. Un grand nombre de citoyens étaient à bord.

—Mardi dernier, fête de la St. Georges, quatre jeunes gens de Sorel s'étaient embarqués dans une chaloupe pour aller faire un tour de promenade sur le fleuve. On nous dit que deux d'entre eux, M. Moisson, typographe à l'atelier de la Gazette de Sorel et M. Lafontaine fils d'un marchand de l'endroit, se sont noyés. Les deux autres sont parvenus à se sauver du péril.—Journal des Trois-Rivières.

—Avec le printemps recommence tous les ans une nouvelle émigration canadienne aux Etats-Unis. Nous avons la douleur de constater que dès jeudi 350 de nos jeunes compatriotes des districts environnant Montréal sont partis pour Boston ou ils doivent, paraît-il, travailler aux briqueteries.—Océan.

TRANS-PORT D'ANIMAUX VIVANTS AUX ETATS-UNIS.—On lit dans la "Minerve": "M. Morrill a obtenu la permission unanime de la Chambre des Représentants de présenter un bill pour imposer un droit sur les animaux vivants transportés du Canada aux Etats-Unis, les dispositions ne seraient en être sérieuses, attendu que M. Morrill n'a en vue que de détruire un abus. Comme il y a un droit sur la laine les spéculateurs conduisent leurs moutons vivants de l'autre côté des lignes et les dépourvent de leur toison."

—Le Pays raconte un mot d'enfant terrible: "Il était encore à cet âge que nos pères disaient: 'encore sujet au fouet.'" A table, voyant son oncle donner sur ces condiments versicolores que les Anglais nomment pickles (cornichons) il fit sans doute un raisonnement analogue à celui du petit raisonneur qui grinçait son pain sec au-dessus des cuisines de Chevet: "Les truffes, c'est il bon? et dire que je n'en ai jamais mangé."

Il témoignait son désir par des regards et des gestes si éloquentes qu'on lui servit un peu de la friandise inconnue. A peine l'eut-il portée à ses lèvres qu'il fit la grimace, il l'avala toutefois vaillamment. —"Eh bien, lui demanda son oncle, est-ce bon?" —"Oui, répondit-il, oui, c'est bien bon; seulement... c'est un peu mauvais aussi."

LES CHANTS DU CRÉPUSCULE.

PAR VICTOR HUGO.

pour les "Chants" du crépuscule.

REPARTIE D'UN FRANÇAIS.—Un de nos compatriotes, M. LOUIS RIVIÈRE dit dernièrement à St. Louis avec des Américains partisans enragés de la doctrine Monroe. On vint à parler du Mexique, M. Rivière soutenant le drapeau de son pays et les autres convives l'attaquant avec violence. La discussion s'envenimant, le docteur américain Gr... perdit tout sens des convenances, et comme on proposait la santé de M. Rivière, il s'écria: "Je ne bois à la santé d'aucun Français: ce sont tous des polissons, sans exception."

M. Rivière se leva alors d'un grand sang-froid et dit: "Je bois à la santé des Américains: ce sont tous des gentlemen, mais je fais des exceptions."

L'Événement parle d'une voiture d'un nouveau genre, un miracle de grâce et de légèreté, un joujou qui s'est montré pour la première fois, Lundi dernier, aux courses du bois de Boulogne, à Paris.

Il est impossible de rêver rien de plus charmant que ce coupé; c'est la voiture de Cendrillon, c'est la demeure d'un oiseau-mouche; c'est si petit qu'il y a juste place pour une personne. Une femme avec sa jupe rempli hermétiquement la petite boîte roulante, doublée de satin, et l'on n'y ferait pas entrer un manchon de plus: "complet!" comme un omnibus un jour de pluie.

Ces mignons petits coupés ont été baptisés à l'instant même, en raison de leurs dimensions réfractaires à toute admission étrangère. On les appelle égoïstes.

Un prédicateur autrichien, qui vivait il y a deux cents ans, ne déclamaient ni contre l'agiotage, ni contre les vertugines ou les erminelines de l'époque; mais sa verve se déchirait, non sans raison, contre les robes décolletées.

Préchant un jour devant l'imperatrice d'Allemagne, il déclara que les dames ainsi costumées ne méritaient pas même "que l'on crachât sur elles."

Après le service, l'imperatrice le manda, et comme elle se sentait blessée du propos, elle exigea une rétractation pour la première fois que le prédicateur remonterait en chaire.

"J'ai dit, dans mon dernier sermon, que les dames décolletées ne méritaient pas que l'on crachât sur elles. On a exigé de moi une rétractation. La voici. Les dames méritent "qu'on crache sur elles."

LES TABLEAUX DU PARADIS PERDU.—Il nous arrive une merveille qui a mis en émoi toutes les villes d'Europe et des Etats Unis par où elle a passé. C'est l'exposition des tableaux du Paradis Perdu décrits par l'un des princes de la poésie, Milton. On comprend ce que doit avoir de grandiose l'exécution de ces splendides descriptions d'un génie du poète. Le tableau du Paradis Terrestre, du Ciel, des Anges, de tout ce monde surmural tel que conçu par Milton, doit être d'un bien puissant effet reproduit sur la toile.

—M. Albéric Second donne, dans le "Grand Journal", un excellent conseil aux maîtres de maison: "Peut-être serait-il à propos de n'inviter chez soi que les personnes qu'on connaît, peut-être aussi serait-il prudent de ne pas aller chez les gens que l'on ne connaît pas. La scène se passe dans un bal. Adossé à la cheminée, un danseur étouffe un baillement."

"—Vous vous ennuyez, monsieur? demanda un voisin."

"—Oui monsieur et vous?"

"—Moi de même."

"—Alors si nous nous en allons?"

"—Je ne peux pas, moi, je suis le maître de la maison."

LES FENIENS ET LES ETATS.—Suivant des dépêches adressées à la "Minerve", le Général Meade doit se rendre à East-Port pour arrêter le mouvement de l'armée fénienne.

OISEAU MONSTRUEUX.—On vient de découvrir à Nelson, dans la Nouvelle-Zélande, les restes fossiles d'un oiseau gigantesque, qui ne devrait pas mesurer moins de 25 pieds de hauteur. La tête de ce monstrueux ovipare, qui est malheureusement privée de son maxillaire inférieur à 3 pieds 4 pouces d'élevation sur 1 pied 15 pouces de largeur. L'orbite de l'oeil mesure 1 sur 21 pouces.

LE corps est complet à l'exception du cou. Le torax est très-développé et la queue est longue. Les ailes, bien conservées, sont larges, repliées sur le corps et recouvertes de plumes colossales. Nous devons supposer que cet oiseau montre n'est autre qu'un "épioris", gigantesque volatile antédiluvien, qui luttait avec les grands sauriens et se repaissait de crocodiles.—Journal des Trois-Rivières.

VENTE PAR LE SHERIF POUR LE MOIS DE MAI 1866.

Copping vs Smith, Un lot de terre contenant cent acres en superficie situés dans le 7ème Rang du Township de Rawdon.—Vente au bureau d'Enregistrement du Comté de Moncton à Ste Justienne le 7 Mai A. M.

Faribault vs Racette Une terre de trois arpents et deux perches de front sur vingt arpents de profondeur avec maison dépendance, située sur la Rivière L'Achigan, dans la paroisse de l'Épiphanie.

Vente à l'Épiphanie le 8 Mai, à onze heures A. M.

Archebaault & al. vs Chartier. Une terre de trois arpents sur treize arpents de profondeur, avec maison & dépendance, située au Point du Jour dans la paroisse de l'Assomption—vente à l'Assomption, le 28 mai à dix heures A. M.

NAISSANCE.

A St. Ignace, la dame de U. B. Desrochers, Ecr. M. P. a un fils.

En cette ville, la dame de George Champagne, Ecr. une fille.

ECHANGE.

Le 10 Mars dernier.

Une peau de Bufile avec une tache de graisse dans le milieu et une tache de peinture rouge sur une patte de derrière. Toute personne qui en donnera connaissance à Eusèbe Villeneuve, à Joliette, recevra une récompense libérale.

PERDUE.

Une clef en cuivre servant à un safe appartenant à M. Rivard. Ceux qui l'auront trouvée, recevront une récompense libérale, en la remettant à J. J. Provost, ou à ce Bureau.

NARCISSE MARTEL, HUISSIER

De la our Supérieure, Joliette 11 Avril 1866.

N. PILOTE TAILLEUR.

RUE NOTRE-DAME.

M. N. P. exécute avec promptitude les commandes qu'on lui confie, et garantit son ouvrage. Joliette, 11 Avril, 1866.



COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE, ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, ET LIGNE REGULIERE ENTRE

Montreal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Beaufort, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de Mardi, le 1er Mai, et jusqu'à Avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Pihelle, partira du quai Richelieu vis-à-vis la Place Jacques-Cartier pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 6 heures précises, en allant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Bateaux. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tendeur devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jendis et Samedis, à 7 heures précises, pour Québec, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Bateaux.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M., en allant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachénois, Port St. François; et partira de Trois-Rivières pour Montréal, tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures, P. M., en allant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra à Clamplain.

Le Vapeur MOUCHE A FEU, Capt. Evariste Laroze, voyageera sur les Rivières St. François et Yamaska, en confection avec le Vapeur COLUMBIA, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures, P. M., en allant en allant et revenant à Repentigny, Lavallée, St. Sulpice, Lanoraie et Beaufort; et partira de Sorel tous les Lundis et Jendis, à quatre heures A. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures, P. M., en allant en allant et revenant, à Vercheres, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis, à deux heures, P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les Lundis, Mardis, Vendredis et Samedis, à 3 heures, P. M., en allant en allant et revenant à Beucherville, Vercheres, St. Paul l'Érmitte; et partira de l'Assomption tous les Lundis, Jendis à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M., Jendis à 8 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. P. E. Malliot, partira du quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis, Mardis, Vendredis à 3 heures P. M., et Samedis, à 4 heures P. M., en allant en allant et revenant, à Bout-de-l'Île, Lachenaie, et partira de Terrebonne tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis, à 5 heures A. M., Jendis à 8 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE, Agent-général. Bureau de la Cie. du Richelieu, Montréal, 30 Avril 1866.

Compagnie du Richelieu.

Ligne Régulière de Vapeurs de la Malle Royale, ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. LABELLE, partira du Quai Richelieu pour Québec, CE SOIR, à SEPT heures, arrêtant aux ports intermédiaires.

PRIX DU PASSAGE:

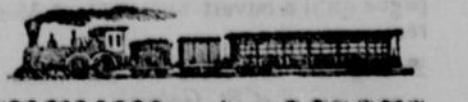
Première Classe..... 2.50 (Repas et Lits de Cabine en bas inclus.)

Seconde Classe..... 1.00

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE, Agent-Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 30 Avril 1866.



CHEMIN A LISSES.

Depuis le 23 AVRIL, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

Lundis et Jendis,

à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie où l'un des bateaux de la Compagnie Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

HOTEL DE PREMIERE CLASSE.
 TENU PAR
Joseph Deschamps.
 SUCCESSION DE
P. RIVARD

M. Joseph Deschamps informe le public qu'il a ouvert un
HOTEL DE PREMIERE CLASSE
 dans la maison occupée jusqu'à ce jour par P. Rivard, hôtelier, et si avantageusement connu du public.

RUE NOTRE-DAME.
JOLIETTE.
 Les voyageurs trouveront à cet HOTEL
 TOUT LE
Confort désirable.

La table sera toujours bien servie, les meilleures loisons seront offertes.
 M. Deschamps aura toujours une voiture convenable à l'arrivée des Chars pour conduire les voyageurs, qui voudront bien descendre chez lui, et les conduire partout où ils voudront aller.

Joliette, 27 Avril 1866.



L. A. DEROME,
 Artiste Photographe,
 EN FACE DU MARCHE,
PLACE SOURGET.

JOLIETTE.
 Joliette, 20 Avril 1866.



THEODORE RIVARD.
SELLIER,

Informe le public de la Ville de Joliette et des campagnes environnantes qu'il tient constamment

UNE GRANDE QUANTITÉ
 DE
Harnais, Simple et double.
Colliers, Propre et de Travail.
TRAITS DE TOUTES ESPECE.

M. Rivard se charge de toutes commandes qu'on lui confie; et il les exécute avec

SOIN ET PROMPTITUDE.
 le tout à

BAS PRIX.

Ne manquez pas d'aller visiter son
ATELIER.

Coin des rues St. Paul et Notre-Dame.
 Joliette, 20 Avril 1866.

P. RIVARD

Satisfait de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent dans sa ligne de commerce informe les gens de la campagne qu'il a ouvert une voûte à Montréal.

Encadré des Rues des Commissaires et St. Gabriel.

Il continuera comme par le passé à

Acheter et Vendre
 DES
PROVISIONS
LARDS FLEURS, GRAINS, ETC.
 à **JOLIETTE,**
RUE NOTRE-DAME.

M. Rivard sera à Joliette tous les Samedis de chaque semaine.
 Joliette, 11 Avril 1866.



ENSEIGNE DU GODENDARD.

CHARLES LEBLANC,

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de la Ville et de la Campagne de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, attire l'attention sur son

ASSORTIMENT GENERAL
 DE

Ferronnerie, Quincaillerie,
ETC., ETC., ETC.

CONSISTANT EN:

Fer en barre de toutes dimensions—Acier—Custeel—Fouillard—Toles de différentes grandeurs—Fer blanc—Zinc en morceaux et en feuille—Scie de moulins—Pelles à grain—Bêches—Fourches—Tarières—Passe à Crible—Haches Canadiennes et Anglaises—Haches pour ouvrier—Couteaux de différents qualités—Cuillers en fer, en étain et platées—Chandeliers—Cadenas—Serrure de toutes sortes—Colle-forte—Cable—Fouet—Huile de Charbon—Kérosène—Blanchissoires—Balais de Soies—Sacs à mil et à pois—Charbon de terre—Poudre à tirer et à miner—Plomb de toutes sortes—Vitre—Mastic—Huile—Peinture—Vernis de toutes sortes;

Assortiment complet

POUR LES VOITURES,

TEL QUE:

Tapis ciré—Toile—Essieux—Frettes—Boîtes de roues—Fringes—Cheville de fer—Shaff tips—Bagues—Ressort "Springs"

Fournitures de toutes sortes pour les selliers—Ornements pour cercueils.

M. Leblanc attire plus spécialement l'attention du public sur son assortiment varié de

Bouilloires, Chaudrons, Pentures et lous,

qu'il vendra à des

PRIX TRES REDUITS.

Ne manquez pas d'aller visiter ce GRAND ETABLISSEMENT avant d'acheter ailleurs.

Coin des Rues St. Paul et de Lanaudière



J. E. DESJARDINS,
MEUBLIER.

M. Desjardins attire l'attention du public sur son assortiment de meubles de ménage,

CONSISTANT EN:

Chaises—Sofas—Couchettes—Commodos—Chiffonniers—Bureau de Toilette,

Etc., Etc., Etc.

Le tout confectionné avec goût et du
BON BOIS
 EN NOYER ETC.

Que ceux qui ont besoin de meubles solides et élégants ne manquent pas d'aller visiter son atelier.

RUE STE. MARIE,

En face du Palais de Justice.

JOLIETTE.

Joliette, 11 Avril 1866.

J. B. ROLLAND & FILS

LIBRAIRIES-EDITEURS.
 ET IMPORTATEURS DE PRODUITS
 FRANÇAIS, BELGES,
 Allemands et Américains,

RUE ST. VINCENT 12 & 14
MONTREAL.

ASSORTIMENT COMPLET

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cadres, Images, Médailles; Crucifix, Chapelets, Médailles et Bénitiers; Peinture, Boîtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Mirrors; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine; Tapiserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer (agence des Fabriques); Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions et Écoles.

J. B. ROLLAND & FILS.

Atelier Typographique
 DE
"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

ON EXECUTE
A CE BUREAU,
 TOUTES SORTES
D'IMPRIMES
 TELS QUE
LIVRES,
 CARTES D'AFFAIRES,
 ET DE VISITES,
LETTRES FUNERAIRES,
BLANCS DE COMPTES,
 BILLETS DE BANQUE.

CIRCULAIRES,
AFFICHES,
PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES.

BLANCS,
 POUR
AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,
 ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRES REDUITS.

HOTEL DU CANADA,

TENU PAR

JOSEPH BOURDON,

RUE NOTRE-DAME,

En face du Marché,

JOLIETTE.

Les personnes qui descendront à cet hôtel seront servies avec politesse et y trouveront tout le confort désirable.
 Joliette 11 Avril 1866.

A VENDRE,

500,000 PIEDS

DE

BOIS DE SCIAGE,

Consistant en MADRIERS de trois pouces de 1ère. et de 2nde. qualité.

MADRIERS DE DEUX POUCE,
 1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS DE 1 1/2 POUCE,
 1ère, et 2nde. qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,
 1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS POUR CLOISON,
 Lattes, Tringues,

Ftc., Etc., Etc.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
MÉDÉRIC FOUCHER,
 St. Jacques de l'Abigan, 11 Avril 1866.